

La marche catastrophique des affaires et le taux usuraire demandé par les notaires rendant dès avant la Révolution de 1830 presque impossible l'emprunt hypothécaire, Antoine Pescatore, en appuyant la demande des fabricants luxembourgeois, avait sollicité en 1828 la Société Générale des Pays-Bas de créer à Luxembourg une succursale qui aurait pu accorder du crédit hypothécaire à des conditions convenables.

Ce projet qui n'intéressa nullement le Roi, principal actionnaire de la Banque, fut repris en décembre 1830 par la municipalité qui, elle aussi, s'adressa vainement à Guillaume I^{er} afin d'obtenir son aide pour la création d'une banque susceptible de donner du crédit d'escompte aux commerçants et industriels, affolés par la déconfiture de tant de banques et de notaires.

De son côté, Pescatore ne se laissa pas décourager. Deux mois plus tard il demanda l'autorisation de fonder une banque d'escompte qui, chargée également de la caisse de l'Etat et des communes, n'aurait été ni plus ni moins qu'une banque officielle. Mais il échoua une fois de plus. (7)

Si les exercices précédant la Révolution avaient également amené des clôtures déficitaires pour les frères Pescatore, ceux-ci ne manquèrent pas de se rattraper bientôt.

Vers 1835 — relate la chronique — ils délèguèrent l'aîné des fils d'Antoine, PIERRE, à Cuba avec mission d'y faire des achats de tabac. Profitant de l'exode précipité de tous ses concurrents par suite d'une grave épidémie de fièvre jaune, Pierre Pescatore acheta tout ce qui était disponible sur le marché au point d'assurer à ses commettants un monopole de fait. C'était magnifique, mais c'était dépasser les capacités financières de ses père et oncle. Au beau milieu de ses tractations, Pierre fut terrassé par la maladie et faillit même lui succomber. Ce ne fut donc pas sans appréhensions que ses patrons apprirent que le premier arrivage de tabacs venait d'entrer en Angleterre, accompagné, néanmoins, du mandataire rétabli. Heureusement, Pierre Pescatore eut la chance de vendre sa cargaison à des prix tellement avantageux qu'à partir de ce moment la fortune d'Antoine et de Jean-Pierre fut définitivement consolidée.

Les importantes affaires que les deux frères traitaient avec les Régies de France, d'Autriche, de Toscane et d'autres états d'Italie, les amenaient à faire bien des déplacements. Tandis que Jean-Pierre se rendait souvent en Italie et en France, Antoine fit à plusieurs reprises de longs séjours en Hongrie.

Jean-Pierre ayant eu apparemment depuis 1834 un pied-à-terre à Paris, le moment vint — le 31. 12. 1841 — où il y prit définitivement domicile et où il céda sa participation dans les affaires luxembourgeoises à son frère Antoine, qui dirigea donc seul les entreprises jusque vers 1844.

C'est l'époque où son autre frère GUILLAUME s'associa avec *Fr. Krewinckel* pour reprendre la banque, Antoine Pescatore continuant, en tout cas jusqu'en 1846, à se nommer banquier. (8)